



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**

315 rue des Frênes - 69590 POMEYS

Reçu le

14 AVR. 2025

PRÉFECTURE DU RHÔNE

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du 21 mars 2025**

DELIBERATION N° 2025-015

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mars, le Comité Syndical étant assemblé en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint Genis l'Argentière, après convocation légale du 7 mars 2025.

Nombre de membres :

En exercice : 143

Secrétaire de séance : André MOINE

Présents : 82

Votants : 83

Quorum : 73

Affichage : 10/04/2025

Délégués des Communes et EPCI présents :

AVEIZE (GIRAUD JB; LHOMME L), BEAUVALLON (FAURAT G), BESSENAY (PINET B), BIBOST (BONNARD F), BRULLIOLES (FRANCON A), BRUSSIEU (RUIZ S), CHABANIÈRE (BESSON E), CHAMBOST LONGESSAIGNE (SOULARD R, VINCENT A), CHAUSSAN (BESSON C), CHEVRIERES (BASSON B), CIVENS (BORDET G; FAJWISIEWICZ O), COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN (FOUILLAT J), COTTANCE (SEYTRE M), EPERCIEUX SAINT PAUL (FARGE C), ESSERTINES EN DONZY (BOCHARD F), GREZIEU-LE-MARCHE (BLANCHARD D; HODOUL Y), HAUTE-RIVOIRE (MICHEL A; CHAVEROT G), JAS (RODRIGUE M; HENRIQUES M), LA CHAPELLE-SUR-COISE (GUINAND JM; FLECHET L), LARAJASSE (BRUYAS JM; GUINAND R), LONGESSAIGNE (CHAUSSENDE A), MARINGES (PONCET JM; CROZIER B), MONTCHAL (MELAY P), MONTROMANT (JEANNE MC), MONTROTTIER (CHAVEROT B; POISSON JF), NERONDE (BAUDOUIN R; FECHE S), PANISSIERES (FONGARLAND JJ; GONZALEZ E), POMEYS (GOUTAGNY JM; LUXEMBOURGER D), POUILLY LES FEURS (MOINE A; MAILLAVIN P), RONTALON (JOYAUX M), ROZIER EN DONZY (FOUGERE G), SALT EN DONZY (COMMEAT N; VACHERON D), SALVIZINET (PRUDHOMME E), SOUZY (PUPIER C; VERNAY P), ST ANDRE LA COTE (DRAGOL I), ST BARTHELEMY LESTRA (MICHEL A), ST CYR LES VIGNES (COURT G; DENIS G), ST DENIS SUR COISE (FAURE G; CHARRETIER B), ST ETIENNE METROPOLE (CHILLETT M; DRID H; JOLY H), ST GENIS L'ARGENTIERE (VOLAY J; BASTION A), ST JULIEN SUR BIBOST (VANEL T), ST LAURENT DE CHAMOUSSET (SIMON Y), ST MARTIN EN HAUT (FAYOLLE B; VERICEL F), ST MARTIN LESTRA (SAMOUILLER E; RAMBAUD C), STE AGATHE EN DONZY (PRUDHOMME D; GAGNAIRE B), STE FOY L'ARGENTIERE (BUFFARD G), VALEILLE (DEROSIER P), VILLECHENEVE (BLANC D; SARCEY C), VIOLAY (PALAIS JC), VIRIGNEUX (LAVAL D), VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION (CHARMET M; CHARMY P; DAROUX F; FOND F; RACHEDI Y; RODDE C; TESTE D)

Délégués des Communes et EPCI absents excusés :

COISE (GUINAND J), RIVERIE (MAISONNEUVE E), ST CLEMENT LES PLACES (SEVE O; GEY P), ST MEDARD EN FOREZ (BOUTEILLE M; SIRGUEY L), SAINT SYMPHORIEN SUR COISE (BANIINO J; TOINET G), ST ETIENNE METROPOLE (BONNET B).

Délégués des Communes et EPCI absents excusés ayant donné pouvoir :

BRUSSIEU (VENET M – donne pouvoir à RUIZ S)

Objet: Approbation du Compte de Gestion 2024 dressé par Monsieur le Receveur Syndical

Objet: Approbation du Compte de Gestion 2024 dressé par Monsieur le Receveur Syndical

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur Syndical du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024,

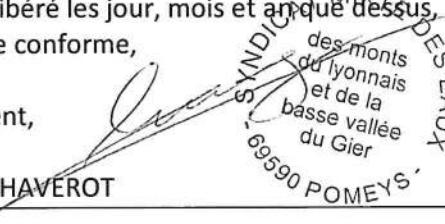
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et année dessus,
Pour copie conforme,
Le Président,
Bernard CHAVEROT



MIXTE
NDICATIF DES EAUX
des monts
du Lyonnais
et de la
basse vallée
du Gier
69590 POMEYS'

Le secrétaire de séance
André MOINE

